



Genève, le 21 septembre 2026
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse conjoint du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse et du département de la santé et des mobilités

Un nouveau dispositif pédopsychiatrique

Le Conseil d'Etat a décidé de faire de la santé mentale des enfants et des jeunes une priorité politique pour 2027. Un accompagnement plus précoce et mieux coordonné sera ainsi offert aux enfants, aux jeunes et à leurs familles.

Porté conjointement par le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) et le département de la santé et des mobilités (DSM), un nouveau dispositif sera déployé pour mieux articuler le repérage précoce, l'intervention de proximité et les soins pédopsychiatriques.

Bien que Genève dispose d'une offre importante en pédopsychiatrie et en pédopsychologie, la détection en milieu scolaire, les soins spécialisés et le suivi au long cours manquent de coordination et restent fragmentés entre diverses institutions publiques et acteurs privées. Cette situation complique l'orientation des enfants, des jeunes et de leurs familles et rallonge considérablement les délais de prise en soins.

Le dispositif présenté aujourd'hui entend répondre à ces difficultés en renforçant la complémentarité entre l'office médico-pédagogique (OMP) et les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), sous le pilotage cantonal de l'office cantonal de la santé (OCS). Il place l'enfant, le jeune et sa famille au centre d'un parcours allant du repérage des premières fragilités en milieu scolaire à la prise en charge des situations de crise, puis aux suivis généralistes et spécialisés au long cours

"L'école occupe une place essentielle dans le repérage des difficultés et l'accompagnement des élèves. En renforçant les capacités d'intervention de l'OMP au sein des établissements scolaires, nous souhaitons apporter une réponse plus précoce, plus accessible et mieux adaptée aux besoins des enfants et de leurs familles", souligne Anne Hiltbold, conseillère d'Etat chargée du DIP.

"S'appuyer sur la compétence des HUG dans la gestion des situations de crise permettra d'intervenir plus tôt auprès des jeunes en améliorant la continuité des soins et en proposant une réponse graduée", relève Pierre Maudet, conseiller d'Etat chargé du DSM.

Un nouveau dispositif reposant sur la complémentarité

Le rôle de l'OMP sera renforcé dans les écoles primaires. Ses équipes développeront le repérage précoce, l'évaluation et les interventions thérapeutiques de première ligne. Elles pourront également conseiller les équipes éducatives et orienter les enfants et leurs familles

vers les HUG ou les professionnels exerçant en pratique privée lorsqu'un traitement plus long ou spécialisé est nécessaire. Les missions de pédagogie spécialisée de l'OMP seront pleinement maintenues.

Parallèlement, les dix consultations ambulatoires et les quatre unités intermédiaires actuellement rattachées à l'OMP seront intégrées aux HUG. Ce regroupement permettra de constituer un suivi clinique des consultations ambulatoires jusqu'aux programmes spécialisés, d'une prise en charge intensive à l'hospitalisation. Enfin, un dispositif ambulatoire de crise sera développé aux HUG pour les enfants et les préadolescents. Il proposera des prises en charge intensives afin d'intervenir rapidement pour éviter une hospitalisation ou en réduire la durée, lorsque la situation le permet.

Une mise en œuvre progressive

Un comité de pilotage sera chargé de définir les modalités de mise en œuvre des différents dispositifs, tout en garantissant la continuité des prestations et l'accompagnement des équipes concernées.

Sous réserve de l'adoption du budget 2027 par le Grand Conseil, le transfert des dix consultations ambulatoires et des unités intermédiaires aux HUG est actuellement prévu au 1^{er} août 2027. Le déploiement du dispositif ambulatoire de crise et le renforcement du repérage et du soutien thérapeutique dans les écoles interviendra au courant de l'année 2028.

La mise en œuvre se fera en lien avec les équipes concernées, afin d'assurer la continuité des accompagnements et de préserver les compétences développées au sein des différentes institutions.

- Présentation diaporama

Pour toute information complémentaire:

- Mme Constance Chaix, chargée de communication, DIP, T. 022 546 69 48
- Mme Catharina Habsburg, responsable de l'unité de communication santé, DSM, T. 022 327 96 27